

DRH : S.SCHTAHAUPS, A. BOISSONNET, A. LEMESLE,
 CGT : P. DEBAT, M. LELIEVRE, C. HEGOT, D. BONNOT, C. BREUIL

Cette réunion bilatérale faisait suite à la réunion plénière du 9 avril dernier au cours de laquelle la DRH du MTES nous a présenté des projets de revalorisation salariale et de nouvelle grille de classifications.

Ces projets avaient amené des réactions de notre part notamment sur la revalorisation budgétée à hauteur de 2,5 M€ ce qui est nettement inférieur à notre revendication de 5M€ correspondant à une revalorisation à hauteur de 25 points d'indice de la fonction publique (117,25€ pour chaque classification). Niveau minimum pour récupérer la perte de pouvoir d'achat et pour mettre en phase nos salaires avec nos qualifications.

Idem pour le projet de nouvelles classifications alignées sur les catégories C-B et A de la fonction publique qui comportait beaucoup d'aspect défavorables notamment sur les déroulements de carrière.

Nous avons adressé par écrit nos observations et revendications à la DRH.

En amont de cette réunion, l'administration nous a communiqué :

- Un projet d'arrêté relatif à la nouvelle classification des OPA
- Un nouveau projet de note de gestion relative à la mise en œuvre de la nouvelle classification
- Un projet relatif à la modification du décret 65-382
- Et dans le cadre des évolutions en cours au sein de la fonction publique un projet d'arrêté relatif à l'attribution d'un complément annuel

La nouveauté dans ces documents était surtout la modification du décret statutaire des OPA dans lequel sont **supprimés tous les chapitres relatifs aux recrutements des OPA.**

La DRH nous confirme qu'il s'agit d'un impératif fixé par la DGAFP (fonction publique) avant de procéder à une revalorisation salariale. En précisant que la modification de notre décret serait soumis pour avis au CTM du 18 juillet prochain..

L'autre nouveauté consiste à ouvrir les postes de fonctionnaires (C-B et A) aux OPA sur le périmètre du ministère et de ses établissements.

Autre volonté du ministère de Bercy : insérer un article introduisant un complément indemnitaire annuel (CIA). Rémunération au mérite, tout à fait aléatoire puisque non renouvelable dont nous n'avons pas connaissance des conditions d'attributions mais pour laquelle la DRH s'accorde qu'elle serait peu importante puisqu'il s'agirait d'un reliquat de mesures catégorielles.

Nous avons atteint l'inacceptable : **une aumône salariale en contrepartie de la fin du corps des OPA.**

Non seulement nous ne pouvons pas accepter un tel chantage. Pour le SNOPA CGT, les choses sont distinctes :

- **La revalorisation salariale nous est due** et elle doit être conséquente car nous avons été écartés des mesures salariales et catégorielles accordées aux fonctionnaires ces dernières années et notre niveau salarial et indemnitaire ne correspond plus aux qualifications exigées pour nos missions et métiers.
- **Nous refusons la fin du corps des OPA** ainsi que notre remplacement par des contractuels. Nous sommes opposés à toute forme de précarisation. L'ouverture sur les postes de fonctionnaires n'est qu'un leurre pour se débarrasser plus vite des OPA. Cela signifie l'abandon de nos références à nos métiers techniques. Aller sur des postes de fonctionnaires alors que ceux-ci sont supprimés massivement ne sera pas une mince affaire. De plus la fin du corps des OPA isolera et marginalisera inévitablement les OPA qui seront exclus de tout !!!!

Le SNOPA CGT fait le choix de s'opposer à la fin du corps des OPA et appelle tous les OPA à se mobiliser pour refuser une mort programmée.

Le SNOPA CGT revendique une revalorisation salariale budgétée à hauteur de 5M€ et une grille de classification permettant des déroulements de carrière linéaire.

Même si nous avons pu faire bouger quelques lignes c'est nettement insuffisant !

